

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-5-8-6

Service consulté

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES :
AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES
LIES A LA VIE SCOLAIRE.**

Résumé : *Le rapport a pour objet l'attribution d'aides et de subventions à divers organismes liés à la vie scolaire. Le montant total proposé est égal à 110 431 €.*

Par délibération n° CG-2009-5-8-4 du 9 décembre 2009, le Conseil Général a inscrit un crédit de 166 080 € au BP 2010 pour l'attribution d'aides et subventions à divers organismes liés à la vie scolaire.

La Commission Permanente a reçu délégation pour l'affectation de ce crédit, étant entendu que le Conseil Général a fixé, dès le 23 octobre 2009, lors de l'examen du rapport relatif au fonctionnement des collèges en 2010, le montant des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 €, au total).

Le présent rapport a pour objet d'affecter, en 2010, les aides et subventions, aux concours scolaires, au Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) et à diverses associations. Les propositions sont conformes aux orientations retenues par la 8^{ème} commission, lors de sa réunion du 12 février 2010.

I. Les concours scolaires

1) Mathématiques Sans Frontières

L'association "Mathématiques Sans Frontières" organise chaque année, depuis 1989, une compétition internationale ouverte à des classes de troisième et seconde et à des classes de niveau équivalent à l'étranger. Chacune d'entre elles s'organise pour répartir les tâches de recherche, de confrontation et de rédaction d'une série d'exercices variés. L'un des exercices est à rédiger en langue étrangère.

Les objectifs de "Mathématiques Sans Frontières" sont de favoriser le travail d'équipe, d'ouvrir les mathématiques aux langues étrangères, d'améliorer les liaisons collège-lycée et de susciter des vocations scientifiques et techniques.

Il existe également, depuis quelques années, une compétition "Junior" qui s'adresse aux élèves des classes de CM2 et de sixième.

En 2009, l'association a bénéficié d'une aide départementale de **8 500 €**, destinée à primer les nombreuses classes haut-rhinoises qui participent aux concours (60 % des élèves des niveaux concernés), et à couvrir les frais d'organisation.

L'association sollicite une aide équivalente pour 2010.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

2) Le concours de technologie de l'AFDET

La section "Alsace" de l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique (AFDET) organise, chaque année, un concours ouvert à toutes les classes des collèges alsaciens, dans le cadre des programmes de technologie.

À travers ce concours, l'association cherche à valoriser l'enseignement technique et professionnel auprès des adolescents. Les prix, d'une valeur de 6 200 € pour 25 classes, récompensent les meilleures contributions.

En 2009, l'association a bénéficié d'une aide départementale de **500 €**. Cette aide pourrait être reconduite en 2010.

3) Le Grand Prix du Jeune Lecteur

L'association départementale des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) organise, chaque année, un concours s'adressant aux élèves des classes de CM1, CM2 et sixième, dans le Haut-Rhin.

Les participants racontent un livre de leur choix. Le lauréat départemental pourra, s'il est sélectionné, faire partie d'un jury régional, puis national, qui attribue le "Grand Prix du Jeune Lecteur" au roman choisi par les jeunes dans le cadre d'une liste d'ouvrages sélectionnés.

L'aide du Conseil Général permet de récompenser les meilleures réponses au niveau du Haut-Rhin.

L'association sollicite la reconduction de l'aide de **500 €** attribuée en 2009.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

4) Le Prix de la Tolérance

L'association des Amis de Marcel Rudloff organise, chaque année, un concours destiné à développer, dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées d'Alsace, une réflexion sur le thème du "mieux vivre ensemble".

Les contributions peuvent prendre les formes les plus diverses (réalisation d'un CD Rom, d'une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, ou production artistique).

L'association sollicite la reconduction de l'aide de **500 €** attribuée en 2009.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

II. Le Centre Régional de Documentation Pédagogique

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) du Haut-Rhin dispose d'une antenne dans le Haut-Rhin : le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP).

Chaque année, le Département contribue financièrement au fonctionnement du CDDP, dans le cadre d'une convention, étant entendu que la subvention est versée au CRDP qui seul dispose de la personnalité juridique.

Les objectifs du CDDP, en 2010, figurent en **annexe** au présent rapport.

En 2009, le CDDP a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 63 000 €.

Je vous propose de reconduire cette subvention de fonctionnement de **63 000 €** au CRDP d'Alsace en 2010.

III. Les associations diverses

1) L'association Educ'Envia 68

L'association Educ'Envia 68, créée en 1973, a comme objectif de promouvoir les sorties scolaires avec nuitées auprès des écoles et des établissements scolaires haut-rhinois. Elle informe et conseille les enseignants et les centres d'accueil. Elle contribue à la conception d'outils pédagogiques propres aux sorties scolaires avec nuitées.

Jusqu'en 2004, les sorties étaient subventionnées par l'intermédiaire de l'association. Depuis 2005, elles sont subventionnées de manière directe par le Département. Les affectations de subventions font l'objet de rapports présentés, tout au long de l'année, à la Commission Permanente, conformément aux critères fixés chaque année par le Conseil Général.

En 2009, l'association a bénéficié d'une subvention de 15 000 €. Pour 2010, l'association sollicite une subvention de 20 000 €, conformément au budget suivant :

Dépenses		Recettes	
<u>Fonctionnement de l'association :</u>	3 360 €	<u>Cotisation des centres d'accueil et recettes diverses :</u>	3 870 €
<u>Communication :</u>			
dont :			
* frais généraux :	10 210 €		
* journal :	4 950 €	<u>Subvention départementale demandée :</u>	20 000 €
* site internet :	150 €		
* malles pédagogiques :	5 200 €		
TOTAL :	23 870 €	TOTAL :	23 870 €

Compte tenu des réserves nettes dont dispose l'association au 31 décembre 2009, soit 20 798 €, la subvention pourrait être limitée à **10 000 €**, dont 5 200 € pour les malles pédagogiques sur lesquelles pourrait être apposé le logo du Conseil Général.

2) La coopération scolaire

Le Conseil Général subventionne, depuis 1994, l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (O.C.C.E. 68) qui regroupe, actuellement, 56800 élèves et adultes de l'enseignement primaire et secondaire, en 713 coopératives, dans le Haut-Rhin.

L'OCCE œuvre en faveur d'une meilleure formation civique par :

- une initiation aux règles de la démocratie,
- une initiation à la gestion,
- la réalisation de projets éducatifs coopératifs,
- une pédagogie dans laquelle l'élève devient l'acteur de son apprentissage.

Chaque coopérative a ses projets propres (sorties scolaires, correspondance scolaire, journal scolaire, projets culturels et artistiques etc).

L'association départementale développe des actions d'intérêt départemental. Au titre de 2010, elle sollicite une subvention pour sa participation au Festival de Vidéo Scolaire et au Salon du Livre de COLMAR, ainsi que pour l'acquisition de malles pédagogiques.

Cette demande pourrait être prise en considération à hauteur de **3 100 €**, comme en 2009.

3) Le Salon Régional Formation Emploi

L'association "Jeunes, Emploi, Formation" (JEF) organise, chaque année, le Salon Régional Formation Emploi.

Il s'agit d'une plate-forme très complète, rassemblant, en un même moment et en un même lieu, de très nombreux acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi : établissements d'enseignement professionnel, établissements de formation continue, structures paritaires de conseil et de financement de la formation, centres de bilans de compétences, entreprises régionales, écoles, organisations professionnelles, structures d'insertion, et etc..

Depuis 2007, le salon a dépassé le cap de 20 000 visiteurs par an. Son attractivité grandissante résulte des efforts menés pour renforcer la thématique de l'emploi et répondre aux besoins de tous les publics : participation accrue des entreprises, structuration par pôles pour une meilleure lisibilité de la manifestation, création d'un espace dédié à l'emploi des handicapés, d'un pôle relatif aux services à la personne, d'un pôle relatif à l'environnement et au développement durable, animations diverses, ateliers formant aux techniques de recherche d'emploi...

La 32^{ème} édition s'est déroulée les 29 et 30 janvier 2010, au Parc des Expositions à COLMAR.

La subvention départementale attribuée à l'association JEF, en 2009, était égale à 15 000 €. Pour l'année 2010, l'association sollicite la reconduction de ce montant.

Je vous propose de répondre à la demande de l'association, à hauteur de **15 000 €**.

4) La scolarisation dans les établissements pénitentiaires

La scolarisation des détenus est actuellement organisée dans le cadre d'Unités Pédagogiques Régionales (UPR), conformément à une convention passée entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Justice.

L'UPR de la Région Pénitentiaire de STRASBOURG comporte 14 Unités Locales d'Enseignement (ULE) dont celles d'ENSISHEIM, COLMAR et MULHOUSE.

La principale finalité de cette scolarisation est de doter la personne détenue des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale.

La population en milieu carcéral présente en effet un niveau moyen d'études et de qualification très bas et son taux d'illettrisme est largement supérieur à celui existant dans l'ensemble de la population.

Pour ce public, le premier objectif est la maîtrise des savoirs fondamentaux : langue orale et écrite, mathématiques, connaissance du monde actuel. Ce niveau de compétences fondamentales peut être validé par le certificat de formation générale.

Au-delà de ce premier niveau, certains détenus ne possèdent ni qualification, ni diplôme, bien qu'ils aient suivi un enseignement secondaire. L'objectif essentiel pour eux est d'accéder, par une formation professionnelle, à un niveau V de qualification (CAP, BEP).

Enfin une partie restreinte de la population pénale est susceptible d'accéder à des diplômes d'enseignement général (brevet des collèges, baccalauréat) ou des diplômes universitaires.

Le Département contribue financièrement à cette action de l'Etat, au titre du fonctionnement des ULE haut-rhinoises, chaque année.

En 2009, le montant total des subventions s'élevait à 9 331 € (Maison Centrale d'ENSISHEIM : **5 380 €**, Maison d'Arrêt de COLMAR : **1 307 €**, Maison d'Arrêt de MULHOUSE : **2 644 €**).

Je vous propose de reconduire cette action, en 2010, avec des subventions d'un montant équivalent, étant entendu que chacune des ULE est gérée dans le cadre d'une association coopérative de l'OCCE.

En conclusion, je vous propose :

- 1) de m'autoriser à signer, avec le CRDP d'Alsace, l'avenant annexé au rapport,
- 2) d'attribuer les aides et subventions suivantes, dont le montant total s'élève à 110 431 € :

❖ Chapitre 67, nature 6713, fonction 28 :

- Mathématiques Sans Frontières :	8 500 €
- AFDET, section Alsace :	500 €
- Association départementale des PEEP :	500 €
- Association des Amis de Marcel Rudloff :	500 €

❖ Chapitre 65, nature 65738, fonction 28 :

- CRDP d'Alsace : 63 000 €

❖ Chapitre 65, nature 6574, fonction 28 :

- Educ'Envia 68 : 10 000 €

- OCCE 68 : 3 100 €

- Association JEF : 15 000 €

- OCCE (ULE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM) 5 380 €

- OCCE (ULE de la Maison d'Arrêt de COLMAR) 1 307 €

- OCCE (ULE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE) 2 644 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

**AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU
HAUT-RHIN AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUE D'ALSACE, SIGNEE LE 28 AVRIL 2004**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention présentée par le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100 avenue d'Alsace, BP 20351, 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du

Et

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace, représenté par son Directeur, en sa qualité d'autorité de tutelle du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) du Haut-Rhin,

il est exposé est convenu ce qui suit.

Article 1 : objet de la subvention du Département, en 2010

La subvention du Département a pour objet, en 2010 de contribuer financièrement aux objectifs du CDDP tels qu'ils sont définis en annexe au présent avenant.

Article 2 : montant de la subvention, en 2010

Au titre de 2010 le Département alloue, au CRDP, une subvention de fonctionnement de 63 000 €.

Fait en deux exemplaires

à le.....

Le Directeur du CRDP d'Alsace

Le Président du Conseil Général

ANNEXE A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE D'ALSACE

Les objectifs du CDDP du Haut-Rhin en 2010 sont les suivants :

I. Développement et diffusion des ressources éducatives

A. Pour l'Education Nationale et pour les acteurs de l'éducation au sens large, issus des collectivités départementales et locales ou des associations péri-éducatives.

1. Continuité du service de proximité et de maillage du territoire : tournées en direction des IEN et des établissements scolaires, notamment ceux éloignés de la médiathèque de Guebwiller et celle spécialisée 'Lecture / Écriture' de l'antenne CDDP au Cercle Drouot à Mulhouse ; Dépôts – relais au CDDP de Colmar et au Cercle Drouot ; Prêts documentaires généralistes, présentation de ressources, ingénierie, documentation.

Participation au désenclavement des vallées et des secteurs ruraux : passages et interventions régulières et mensuelles dans les collèges et établissements des secteurs de Thann, de Masevaux, d'Husseren-Wesserling, d'Altkirch, de Seppois, de Ferrette, de Saint-Louis, d'Hegenheim...

2. Développement des ressources en ligne sur le site du CDDP en partenariat avec les groupes d'experts relevant de l'Inspection académique du Haut-Rhin et de l'IUFM.

www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/

3. Elaboration de dossiers pédagogiques et éducatifs en ligne : école et cinéma, expériences de l'Art, mercredis du patrimoine, etc.
4. Promotion des outils du bilinguisme et de la langue et culture régionale : Accompagnement et aide des acteurs de l'enseignement bilingue et de la langue et culture régionale, en liaison avec les corps d'inspection ; Organisation d'activités d'animations et de manifestations autour des outils et ressources bilingues.
5. Participation au concours organisé par le Conseil général « Transmettre la langue régionale en Haute-Alsace » en mettant à disposition des candidats du matériel et un accompagnement.
6. Poursuite de la mise en place des projets pour favoriser le rayonnement de la littérature de jeunesse et l'intégration et la maîtrise des langues auprès des élèves du 1^{er} et du 2nd degré au centre de ressources 'lecture-écriture-littérature de jeunesse' Drouot de Mulhouse en partenariat avec la CAMSA et la ville de Mulhouse.
7. Conseils et aides à l'élaboration de fonds documentaire, de la base documentaire et à l'informatisation des BCD et des CDI des collèges du Haut-Rhin.
8. Affiliation gratuite aux médiathèques du CDDP des collèges publics et privés (sous contrat d'association avec l'Etat) du Haut-Rhin.

B. Pour les acteurs des Contrats Educatifs Locaux (CEL).

1. Accompagnement documentaire dans le cadre des CEL, en matière d'éducation à l'image, d'éducation au cadre naturel et bâti, d'éducation à la culture scientifique et technique, etc.
2. Formation des intervenants des CEL à l'accompagnement et au soutien scolaire, au développement et à l'usage de l'informatique à l'école et au collège.
3. Aide à la recherche d'intervenants culturels locaux.

C. Pour le grand public.

1. Alimentation et mise à jour de la carte des ressources culturelles du Haut-Rhin en matière d'architecture et d'urbanisme, de culture scientifique et technique, de musique et de patrimoine.
2. Valorisation et accompagnement documentaire de l'actualité événementielle locale.

II. Formations à l'utilisation des ressources éducatives.

1. Participation aux actions de formation des personnels de l'Education Nationale dans le cadre des plans de formation continue, ainsi qu'aux actions de formation prévues par le groupe de pilotage départemental pour les acteurs des CEL.
2. Accompagnement des pratiques numériques par la formation et la production de formation.
Organisation d'activités d'animations et de manifestations autour des ressources pédagogiques afin de favoriser l'usage des TICE dans les pratiques d'enseignement.
3. Formation à la demande dans les établissements scolaires publics et privés de l'Education Nationale et dans les lycées agricoles.
4. Aide, conseil et formation des acteurs éducatifs des collectivités territoriales et développement de partenariats avec les associations culturelles départementales (Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Haut-Rhin, OCCE68, CEEJA, DOA...).
5. Participation aux actions de prévention contre l'illettrisme, le développement de la littérature de jeunesse et de la maîtrise de la langue. (Drouot)

III. Contribution au développement des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE).

1. Continuité du service pour assurer les missions quotidiennes auprès des usagers de conseils, de maintenance des logiciels pédagogiques ou de gestion, d'aide à l'élaboration, à la réalisation et au suivi de projets (à l'initiative des établissements scolaires, des équipes éducatives, des collectivités territoriales, etc.).
2. Développement des activités d'accompagnement et participation à la mise en place de ressources pédagogiques sur les espaces numériques de travail (BNPA, BNA...).

IV. Participation et aide à l'organisation d'événements culturels départementaux.

1. Participation à des colloques en partenariat avec le CFEB.
2. Organisation de journées des éditeurs généralistes, spécialisées et de conférences pour le développement de l'enseignement de l'allemand et de l'enseignement en allemand.
3. Présence aux salons : Salon du livre de Colmar, festival du livre de jeunesse Ram-Dam de Wittenheim, participation à l'organisation et présence au Forum d'Expression régionale pour la Jeunesse Bilingue à Guebwiller.
4. Organisation de l'opération "lire c'est partir" au CDDP à Guebwiller, à l'IUFM de Colmar et au cercle Drouot à Mulhouse pour permettre aux enseignants du Haut-Rhin de constituer des mallettes de littérature de jeunesse ou d'organiser au meilleur prix des défis-lecture.